# Concours du second degré :

## l'abrogation de la masterisation des concours devient une urgence.

Le CAPES session 2013 ne trouve toujours pas preneur malgré toute la publicité ministérielle. Le nombre d'admissibles sur le nombre de postes conduit, sauf à ce que le ministre donne des consignes pour prendre tout le monde, et ainsi dévalorise le concours, à des postes qui ne seront pas pourvus.

Le « dévouement » des enseignants ne fait pas tout.
La réalité l'emporte !
Car aujourd'hui un étudiant qui passe le concours doit pour être titularisé avoir son master 2 (5 ans d'études supérieures), le CLES, le C2i2e et, toutes ces étapes franchies, il percevra un traitement en début de carrière d'à peine plus que le SMIC… Il travaillera en septembre 2013, 15 heures ou 12 heures devant des classes surchargées tout en suivant un complément de formation dans les nouvelles écoles supérieures de professorat et d'éducation que veut mettre en place le ministre à la rentrée 2013.
Cela donne-t-il vraiment envie de devenir professeur ?

Depuis 2010 et la mise en place de la masterisation Darcos-Chatel maintenue par V.Peillon, le nombre de candidats aux CAPES chute.
Aux concours 2011 et 2012 ce sont plus de 2000 postes qui n'ont pas trouvé de candidats reçus et plus particulièrement en mathématiques, en anglais et en lettres.

Pour les concours 2013, les propos du ministre n'ont pas rassuré les candidats puisque le cadre du master demeure.
Les difficultés énormes vécues par les candidats 2011, 2012 sont les mêmes pour les candidats 2013.
En mathématiques, par exemple, 1326 candidats admissibles pour 1210 postes (presque un candidat pour un poste). Combien auront l'admission ? Pas tous, il y aura donc encore un déficit de postes en mathématiques. Quel étudiant détenteur d'un master en mathématique qui devra, par la porte ou par la fenêtre avoir un niveau B2 en langue, veut vraiment débuter à 1700€ sur un service à temps plein ?
Même chose en lettres modernes, 1139 admissibles pour 1000 postes ; en lettres classiques, 118 candidats sont admissibles pour 200 postes…

Pour le SNFOLC, le projet de loi Peillon, loin de reconnaître les difficultés du recrutement des enseignants va au contraire les aggraver. Il propose, ni plus ni moins, pour les concours 2013-2 aux étudiants admissibles de devenir…contractuels pendant un an avec toujours les mêmes contraintes (master, CLES, C2i2e).
La solution retenue dans le projet de loi, face au manque de candidats qui doivent affronter la masterisation serait de transformer tous les admissibles en contractuels.

FO s'est adressée de nombreuses fois au ministre depuis sa nomination pour qu'il retire la masterisation, le CLES et le C2i2e.

Le ministre dans son projet de loi maintient le cadre du master, maintient le cadre de la certification en langue qu'il rend même obligatoire pour tous les personnels enseignants actuellement en poste avec ses futurs référentiels métiers en discussion en ce moment même au ministère.

Alors, oui, il y a une urgence absolue: le projet de loi Peillon ne doit pas voir le jour. FO propose à toutes les organisations syndicales, la grève d'avertissement face à un projet qui loin de constituer « *la première pierre de l'école du XXIe siècle** » détruit celle des XIX et XXe siècle et entérine les réformes Darcos-Chatel.

*déclaration du 8.01.2013 à l'AEF de monsieur le député Y. Durand, rapporteur du projet de loi Peillon à l'Assemblée nationale.

*Montreuil, le 29 janvier 2013.*

*Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges*
*6/8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil cedex*
*tel 01 56 93 22 44, snfolc.national@fo-fnecfp.fr*